

L'Arménie transcaucasienne :
territoires, frontières,
ethnographie, statistique /
Délégation de la République
arménienne [...]

Arménie. Délégation à la conférence de la paix. Auteur du texte. L'Arménie transcaucasienne : territoires, frontières, ethnographie, statistique / Délégation de la République arménienne à la Conférence de la paix. 1919.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE ARMÉNIENNE

A LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

L'ARMÉNIE TRANSCAUCASIENNE

TERRITOIRES

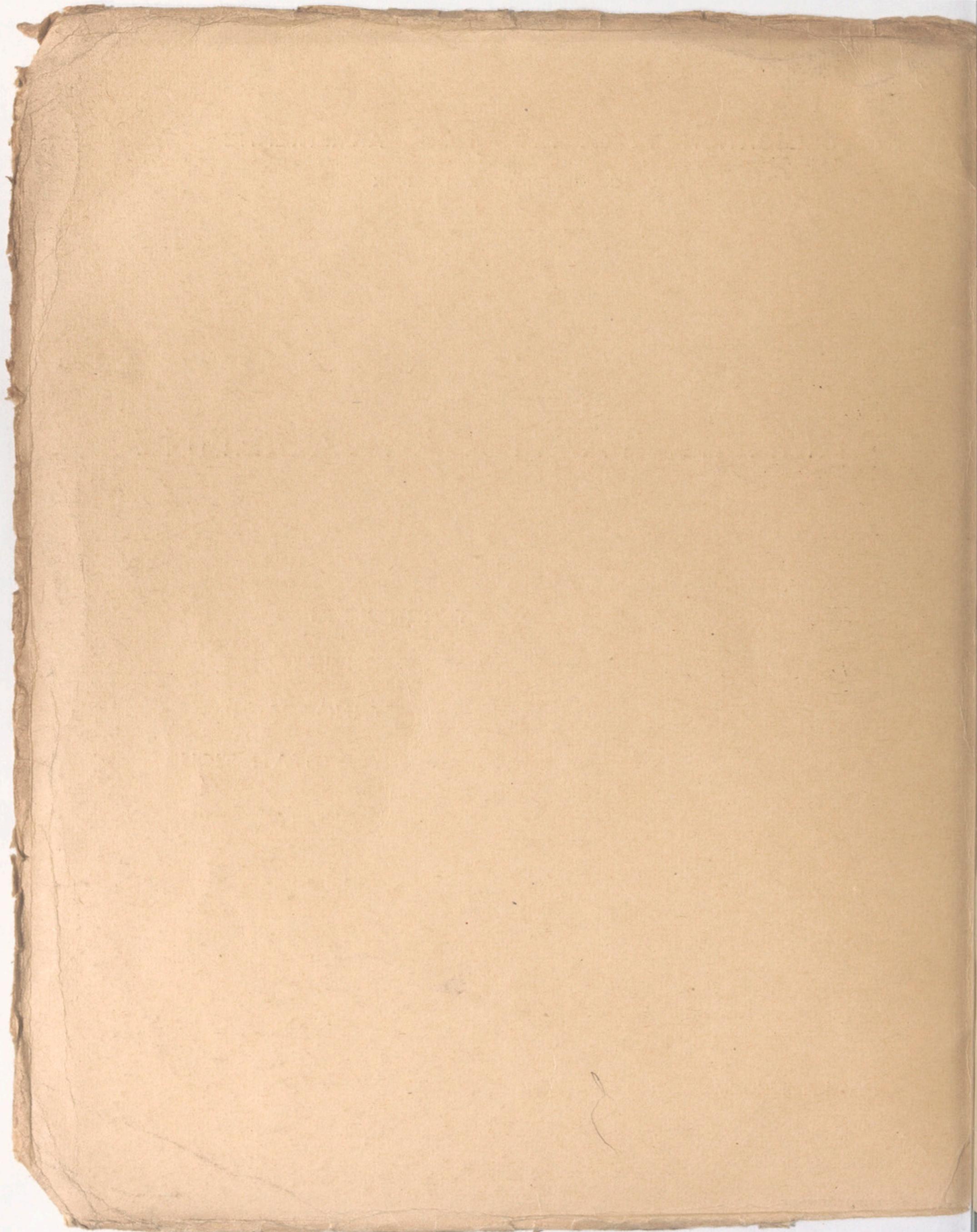
FRONTIÈRES

ETHNOGRAPHIE

STATISTIQUE

4^o 0² 6
354

PARIS, DÉCEMBRE 1919



DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE ARMÉNIENNE

A LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

DOV
165825

L'ARMÉNIE TRANSCAUCASIENNE



TERRITOIRES

FRONTIÈRES

ETHNOGRAPHIE

STATISTIQUE

PARIS, DÉCEMBRE 1919

4° 0² 6
384



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. — L'Arménie Transcaucasienne	1
II. — Note explicative concernant la répartition de la population dans les trois Républiques de la Transcaucasie	5
III. — Les Frontières de l'Arménie Transcaucasienne	7
IV. — Note explicative sur la description des Frontières de l'Arménie Transcaucasienne	10
V. — Tableaux-Statistiques	12
Annexe I.	13
Annexe II.	14
Annexe III.	15
Observations Générales	16
Annexe IV.	17
Annexe V.	25
Annexe VI.	29
Annexe VII.	34
Annexe VIII.	51
Annexe IX.	52
Annexe X.	53

Carte géographique de l'Arménie Transcaucasienne.

Carte ethnographique de l'Arménie Transcaucasienne.



L'ARMÉNIE TRANSCAUCASIENNE

Par suite de la proclamation de l'indépendance de l'Arménie, de la Géorgie et de l'Azerbeïdjan, immédiatement après la dissolution de la Diète Transcaucasienne, les Arméniens, les Géorgiens et les Tartares sont devenus maîtres des territoires qu'ils habitaient.

La Transcaucasie proprement dite — c'est-à-dire sans inclure le Daghestan, qui se trouve au delà de la chaîne du Caucase, et la province de la mer Noire avec son chef-lieu Novorossisk — couvre une superficie totale de 195.000 kilomètres carrés et compte une population de 7.008.000 habitants répartie comme suit (voir annexe I) :

- 2.303.000 Tartares, Turcs, Karapapakhs, Turcomens, Tates, Talichins, Persans.
- 1.787.000 Arméniens.
- 1.784.000 Géorgiens (y compris 139.000 Géorgiens musulmans).
- 915.000 Russes, Allemands, Polonais et autres Occidentaux, Nestoriens, Grecs, Yézidis, Tziganes, Juifs.
- 117.000 Montagnards du Caucase du Nord.
- 102.000 Kurdes.

Les trois principaux peuples de la Transcaucasie, Arméniens, Géorgiens et Tartares, en se constituant en Etats, se sont trouvés devant la nécessité de partager entre eux les territoires de la Transcaucasie. Les autres petits peuples n'ont pas de prétention à une existence politique indépendante.

La première question qui s'est posée devant les trois Républiques nouvellement constituées, fut celle-ci. Quel serait le principe d'après lequel devait s'opérer le partage de ces territoires?

Après de longs pourparlers et des délibérations, elles décidèrent, d'un commun accord, de prendre comme base de délimitation le principe ethnique, tout en tenant compte des conditions géographiques, économiques, historiques et stratégiques.

En effet, le principe ethnographique a, depuis longtemps, acquis droit de cité dans les pays civilisés, et il a été confirmé pendant la guerre mondiale par les Puissances de l'Entente, qui ont proclamé le droit des peuples de disposer librement de leur sort.

La délimitation ethnique de la Transcaucasie correspond à sa délimitation géographique et ces deux principes s'accordant dans leurs grandes lignes, permettent de partager les territoires de la Transcaucasie entre les Arméniens, les Géorgiens et les Tartares aussi équitablement que possible.

Les Géorgiens habitent les régions Ouest, les Tartares les régions Est et les Arméniens les régions Sud de la Transcaucasie.

Il est relativement facile de délimiter ethnographiquement et géographiquement les territoires habités par les Arméniens de ceux habités par les Géorgiens. Par contre, la délimitation des territoires habités respectivement par les Arméniens et les Tartares offre une certaine difficulté, ces deux peuples vivant mêlés dans certaines régions.

Cependant, en tenant compte des considérations géographiques et historiques, et en prenant pour base la majorité de la population, on peut affirmer que les Tartares habitent de préférence les plaines de la Transcaucasie qui s'étendent du pied des hauteurs du Karabagh et d'Elisavetpol jusqu'à la mer Caspienne, tandis que les Arméniens habitent les régions montagneuses et les hautes vallées.

C'est en s'appuyant sur ce qui précède et sans oublier les conditions économiques, que la Délégation de la République Arménienne a l'honneur de vous soumettre ce plan de délimitation des territoires de la Transcaucasie.

D'après ce plan de délimitation, l'Arménie transcaucasienne doit comprendre le Gouvernement d'Erivan en entier, la partie sud du Gouvernement de Tiflis, les régions sud-ouest du Gouvernement d'Elisavetpol et la province de Kars (en exceptant la région située au nord d'Ardahan).

Les territoires ainsi délimités couvrent une superficie de 67.000 kilomètres carrés et sont habités par une population de 2.160.000 âmes répartie comme suit (voir annexe II) :

1.293.000 Arméniens.

588.000 Tartares, Turcs, Karapapakhes, Turcomans, Montagnards du Caucase du Nord, Persans.

123.000 Divers éléments chrétiens (Russes, Grecs, Géorgiens, Nestoriens).

82.000 Kurdes.

50.000 Yézidis.

24.000 Tziganes.

Cette délimitation n'est pas conforme aux vues de nos voisins dont les prétentions ne peuvent, en aucune façon, être justifiées par des considérations ethniques, géographiques et autres.

Ainsi, les Géorgiens désirent incorporer à la Géorgie le district d'Akhalkalakh et une partie du district de Bortchalou se trouvant au nord de l'Arménie, alors que ces provinces comptent une population de 146.800 Arméniens contre 11.455 (1) Géorgiens en tout (voir annexes II, III, IV).

Les prétentions des Tartares vont plus loin. Ils aspirent à la domination du district de Kazakh, de la région montagneuse d'Elisavetpol, du Karabagh, de Zanguezour ; ils demandent même à pénétrer jusqu'au cœur de l'Arménie et par là arriver jusqu'à Kars.

Les Tartares ne désirent donc pas partager la Transcaucasie plus ou moins équitablement, mais veulent étendre leur domination sur tout le pays, du Daghestan et de la mer Caspienne, jusqu'à Kars à travers l'Arménie transcaucasienne et de là jusqu'à Batoum, avec l'arrière-pensée de réaliser ainsi leur programme pantouranien et d'opérer leur jonction avec la Turquie.

Mais un coup d'œil jeté sur la carte de la Transcaucasie suffit pour se convaincre qu'en deçà des hauteurs du Karabagh, la physionomie ethnographique et géographique du pays change complètement et que ces régions forment partie intégrante du haut plateau arménien.

(1) Dont 2.877 Géorgiens musulmans.

En effet, les parties arméniennes des districts de Kazakh, Elisavetpol, Choucha, Djevanchir et Kariaguine qui couvrent une superficie de 13.850 kilomètres carrés, comptent une population de 255.000 Arméniens contre 72.500 Musulmans en tout, et que les Arméniens forment dans ces régions 75.46 % de la population totale (voir annexes II, V, VI, VII).

Les districts de Zanguezour, Nakhitchevan, Charour, Erivan et Etchmiadzine qui bordent la rivière Arax, couvrent une superficie de 19.320 kilomètres carrés avec une population de 405.000 Arméniens contre 316.000 Turco-Tartares (voir annexe VIII).

Nous ne mentionnons pas ici le district de Novo-Bayazet situé sur les hauteurs dominant la vallée de l'Arax, qui contient une grande majorité arménienne (129.347 Arméniens contre 50.713 Tartares). Nous ne mentionnons pas non plus le district de Sourmalou, qui s'étend entre les deux montagnes arméniennes, l'Ararat et l'Aragatz (l'Alaguez) dont la majorité tartare est insignifiante (45.954 Tartares contre 32.686 Arméniens).

La vallée de l'Arax, jusqu'au Zanguezour, est l'unique voie d'accès des montagnes de l'Arménie. Elle forme, au point de vue géographique, partie intégrante du haut plateau arménien et en constitue la principale artère. Au point de vue climatérique, cette vallée se trouve sous l'influence directe des hauteurs environnantes, qui sont elles-mêmes à une altitude de 800 à 1.000 mètres, et n'ont aucun rapport avec les plaines de l'Azerbeïdjan qui s'étend au-delà de Zanguezour jusqu'à la mer Caspienne et n'ont qu'une altitude moyenne de 200 à 300 mètres.

La vallée de l'Arax constitue l'unique voie de communication commerciale et économique de l'Arménie. C'est par elle que Kars, Erivan et Alexandropol, se trouvent réunis. C'est par l'Arax qu'Erivan est rattaché à Nakhitchevan, et c'est toujours l'Arax qui réunit l'ancienne Arménie turque à l'Arménie transcaucasienne. La vallée de l'Arax est l'unique débouché de l'Arménie vers les pays voisins au nord et au sud et notamment vers la Perse. L'Arménie, privée de la possession de la vallée de l'Arax, resterait emprisonnée sur ses hauteurs et serait vouée à une ruine certaine.

La vallée de l'Arax a été pendant des siècles le centre de l'Histoire arménienne et de sa civilisation. C'est là que se trouvaient les anciennes capitales de l'Arménie, Vagharchabad, Armavir, Ardachad, Dwin. C'est là qu'a été fondée, en l'an 303, la célèbre Cathédrale d'Etchmiadzine qui reste encore jusqu'à nos jours le sanctuaire religieux et national du peuple arménien, et cela depuis 16 siècles.

C'est là enfin que les Arméniens ont fondé, le 28 mai 1918, la République Arménienne, dont la capitale Erivan se trouve dans le voisinage de notre « Mère Arax ».

La population arménienne des régions limitrophes de l'Arax, forme encore de nos jours, comme nous venons de le prouver, la majorité de la population totale. Les Arméniens de ces régions furent déportés en masse par le Shah Abbas en Perse, au commencement du XVII^e siècle, et des immigrants Tartares prirent la succession des Arméniens et peuplèrent ces provinces arméniennes.

Ce n'est qu'au lendemain de la domination russe que la population arménienne de ces provinces a pu se développer, quand les peuples ont été dans la possibilité de se déplacer librement et de rentrer dans leurs foyers.

Après la vallée de l'Arax sur laquelle nous avons particulièrement insisté, car elle constitue le centre de l'Arménie, nous engloberons enfin dans les limites de l'Arménie transcaucasienne les districts de Kars et de Kaghizman dans lesquels les Arméniens forment la majorité relative et qui constituent géographiquement la partie centrale du haut-plateau arménien. La prétention des Tartares sur ces provinces, qui se trouvent bien au delà et absolument séparées de l'Azerbeïdjan, n'est que l'expression de visées impérialistes.

Le district de Kars compte une population de 80.752 Arméniens, 51.659 Tartares, Turcomans et Montagnards du Caucase du Nord, 10.911 Kurdes et environ 20.000 autres éléments chrétiens. Quant au district de Kaghizman, il compte 35.881 Arméniens, 5.782 Tartares, 20.677 Kurdes et environ 13.500 autres éléments chrétiens (voir annexe IX).

La réalisation des visées de l'Azerbeïdjan sur ces provinces signifierait tout simplement un arrêt de mort porté à l'Arménie, ce qui a constitué d'ailleurs et constitue encore aujourd'hui le seul but poursuivi par les Tartares et les Turcs.

La Délégation de la République Arménienne revendique par le présent mémoire un territoire de 67.000 kilomètres carrés en Transcaucasie, ce qui constitue environ le tiers de la superficie totale de la Transcaucasie et correspond proportionnellement à l'importance numérique de la population arménienne.

Les territoires que nous revendiquons pour l'Arménie forment les régions les plus pauvres et les plus arides de la Transcaucasie. On n'y trouve aucune grande ville florissante, aucune richesse naturelle exploitée, comme en possèdent l'Azerbeïdjan et la Géorgie. On y trouve, par contre, de grandes étendues de terrains incultivables.

1.293.000 Arméniens habitent ces territoires sur un total de 4.787.000 Arméniens disséminés dans toute la Transcaucasie. Donc 494.000 Arméniens, soit un tiers environ de notre population totale de Transcaucasie, restent en Géorgie et en Azerbeïdjan.

Dans l'Arménie transcaucasienne, telle qu'elle a été délimitée dans le présent mémoire, l'élément arménien formera 60 %, l'élément tartare 27 %, les autres religions chrétiennes 6 % ; donc les Arméniens et autres chrétiens réunis formeront 66 % de la population totale (annexe II).

On voit donc clairement par tout ce qui précède que la répartition du territoire de la Transcaucasie, telle que nous la demandons, est juste et équitable, dans les limites possibles.

Comme preuve de l'esprit de conciliation des Arméniens, nous mentionnerons le fait que, malgré que les Arméniens prédominent dans la région de Tiflis, ce rayon n'est pas compris dans l'Arménie, d'après le présent plan (Voir annexe X).

En soumettant ce plan de constitution territoriale de cette partie de l'Arménie au Caucase, basée sur les principes exposés ci-dessus, la Délégation de la République Arménienne est persuadée qu'au moment de la délimitation des frontières des Etats Transcauciens, il sera strictement tenu compte des intérêts vitaux du peuple arménien, ainsi que de ceux des peuples des contrées limitrophes.

NOTE EXPLICATIVE

concernant la répartition de la population dans les trois Républiques
de la Transcaucasie

Les Arméniens dans les limites de l'Azerbeïdjan

Après la démarcation des frontières des trois républiques du Caucase, suivant notre plan, il reste encore environ 184.000 Arméniens sur le territoire de l'Azerbeïdjan. Ils se répartissent comme suit :

1.	Dans la province de Noukha	26.000
2.	— d'Elizavetpol	17.000
3.	— Areche	19.500
4.	— Gueuktchaï	17.500
5.	— Chamakha	22.500
6.	Dans la ville de Bakou et ses environs	77.500
7.	Dans les districts Djevat, Kouba, Lenkoran	4.000
	Total :	184.500

Les Tartares dans les limites de l'Arménie

Le nombre des Tartares dans les confins de l'Arménie est de 506.000, répartis comme suit :

1.	Dans la province de Bortchalou	9.600
2.	— Kazakh	9.000
3.	— Elizavetpol	16.000
4.	— Djévanchir	17.000
5.	— Choucha	30.000
6.	— Zanguezour	50.000
7.	— Erivan	366.000
8.	— Akhalkalak	8.000
	Total :	506.000

Les Turcs des districts de Kars et de Kaghizman ne sont pas compris dans ces chiffres, car, n'étant pas Tartares, ils n'ont pas de rapports avec l'Azerbeïdjan.

Si le Karabagh Arménien et les parties arméniennes des districts d'Elizavetpol et de Kazakh devaient passer sous la domination de l'Azerbeïdjan, nous perdriions de ce fait 355.000 Arméniens de plus, répartis comme suit :

1.	Dans la province de Kazakh	61.000
2.	— Elizavetpol	52.000
3.	— Djévanchir	22.000
4.	— Choucha	98.000
5.	— Kariaguine	22.000
6.	— Zanguezour	100.000
	Total :	355.000

En ajoutant ces chiffres à ceux des Arméniens habitant actuellement l'Azerbeïdjan, nous obtenons un total de 539.000 Arméniens sous la dénomination du Gouvernement de l'Azerbeïdjan. D'un autre côté, le nombre des Tartares demeurant dans les limites de l'Arménie actuelle diminuera de 123.000, de telle façon qu'il ne resterait en Arménie que 383.000 Tartares.

Les Arméniens dans les limites de la Georgie

Le nombre des Arméniens dans les limites de la Georgie est de 307.060, répartis comme suit :

1. Dans le gouvernement de Tiflis	264.000
2. — de Koutais	4.605
3. Dans la province de Batoum	15.182
4. Dans le district de Soukoum	20.743
5. — Zakatala	2.530
	<hr/>
	Total : 307.060

De cette façon, si le Karabagh et le Zanguézour Arméniens passaient à l'Azerbeïdjan, nous obtiendrions le chiffre de 539.000 Arméniens pour l'Azerbeïdjan et de 307.060 Arméniens pour la Georgie ; en tout, il resterait 846.060 Arméniens sur les territoires de ces deux républiques voisines, tandis que sur le territoire de notre propre pays nous n'aurions que 8.000 Georgiens et 384.000 Tartares.

Si, au contraire, il devait être donné suite au plan de délimitation des frontières exposé dans notre rapport, nous obtiendrions ce qui, aux points de vue historique, géographique et ethnographique appartient de droit à l'Arménie et, dans ce dernier cas, nous aurions sur le territoire de l'Arménie 8.000 Georgiens et 506.000 Tartares. Par contre, nous laisserions environ 184.000 Arméniens à l'Azerbeïdjan et 307.060 Arméniens à la Georgie, ce qui fait un total de 491.060.

D'un autre côté, l'Azerbeïdjan a abandonné à la Georgie environ 70.000 Tartares, tandis que les Georgiens n'ont qu'un très petit nombre de leurs co-nationaux habitant l'Azerbeïdjan, y compris quelques milliers à Bakou et à Elizavetpol.

En d'autres termes, les Georgiens abandonnent en dehors de leurs frontières à peine 2 %, les Tartares 23 % et les Arméniens 27 % de leurs co-nationaux. Priver l'Arménie d'un nombre encore plus considérable d'Arméniens ne serait autre chose que la création d'une Arménie sans Arméniens.

LES FRONTIÈRES DE L'ARMÉNIE TRANSCAUCASIENNE

(La République Arménienne)

Commençant au mont Beuyuk Sirt (8.904), sur l'ancienne frontière russo-turque de 1914, la frontière coïncide, jusqu'au mont Khorossan (9.310) avec la limite administrative qui sépare le District de Artvin, dans le Gouvernement de Batoum, et celui de Olti, dans le Gouvernement de Kars.

Du mont Khorossan (9310), la frontière prend la direction du Nord-Est, suivant, jusqu'au mont Duz-Tagh, la limite qui sépare les districts de Artvin et d'Ardahan. Du mont Duz-Tagh, la frontière prend en général la direction du Sud-Est, et passant par le mont Konkouzkouli, atteint la rivière Koura au village de Tchikolar. De ce dernier point la frontière se tournant vers le Nord-Est suit la rivière Koura jusqu'au village Kartanakev, d'où elle va vers le Nord, suivant la limite Ouest (rivière Koura) du district d'Akhalkalak, jusqu'au village Oskoria. De ce dernier point, la frontière prend la direction du Nord-Est, correspondant jusqu'au mont Kara-Kaya (9.351) avec la limite séparant les districts d'Akhalkalak et d'Akhaltzikh.

Du mont Kara-Kaya (9.351) la frontière va par la crête, vers le Nord-Est, par les hauteurs Tzkhra-Tzakharos-Mta (8.807) Sakvelos-Mta (9.221) jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la frontière du district de Bortchalou. Plus loin la frontière, passant par la chaîne de Trialet, se confond avec la frontière septentrionale du district de Bortchalo, jusqu'au point situé à sept verstes à l'Est du mont Ardjevan, après quoi elle tourne au Sud-Ouest et va en ligne droite jusqu'au point situé sur la rivière Khram, à une verste à l'Est du village Darakev. De ce dernier point (à une verste à l'Est du village Darakev), la frontière va vers l'Ouest suivant la rivière Khram, jusqu'au village Iéddi-Kilissa, et évitant ce village du côté du Nord, se dirige en ligne droite vers le mont Iniak-Tapa (6.656) et, plus loin, toujours en ligne droite, vers le mont Biket.

Du mont Biket, elle se confond avec la limite orientale du district d'Akhalkalak jusqu'à la hauteur 8.891, d'où elle va par la vallée de Sarf-Dara et par la rivière du même nom, jusqu'au village Tnoussi. Elle avance plus loin par les sommets dans la direction équatoriale, jusqu'au Mont 4.949, après quoi elle tourne au Nord et atteint par la crête le Mont 3.780 (à 2 verstes au Sud-Est du village Tabakhmeli). De ce point, la frontière va par la crête au Nord-Est, et tournant à 2 verstes au Nord du village Bolnis-Katchin, avance dans la direction du Sud-Est par le Mont 3.857, Til-Dagh 3.745, le pic Takhmaz-Kaya, jusqu'à la ligne de partage des eaux entre la rivière Sahzagani-Tchaï et la rivière Choulaver-Tchaï, pour atteindre le tumulus Ouzoun-Tala.

Du tumulus Ouzoun-Tala, la frontière va en ligne droite jusqu'au point situé à une verste au Nord du village Emir après quoi elle avance dans une direction générale vers le Sud, en passant

à 3 verstes de la ligne de chemin de fer Tiflis-Alexandropol et tourne à l'Est par la crête au parallèle du mont Gedek-Bouroun (3.983), évitant du côté du Nord les villages Balakend, Kalatcha ; évitant au Nord le village Kalatcha, la frontière se dirige vers le Sud-Est, contournant à une verste au Nord et à l'Est le village Kouroum-Sou, après quoi elle avance en ligne droite vers l'Est et atteint le mont Avey. Du mont Avey, la frontière va vers le Sud jusqu'au mont Satiemisch ; plus loin, elle tourne vers le Sud-Est et va jusqu'au mont Karayal (2.527) situé à 2 verstes au Nord-Est du village Lialiakend. Du mont Karayal, la frontière va au Sud-Est jusqu'au mont Otzakar et, gardant plus loin toujours la même direction, atteint la rivière Khounzourkout, le mont Chichtapa, en évitant du côté du Nord les villages Tatli et Tasakend.

Du mont Chichtapa, la frontière va vers le Sud-Est en coupant le fleuve Khounzourkout et va plus loin, dans la même direction, jusqu'à la crête des montagnes séparant les eaux des fleuves Khounzourkout et Asrak-Tchaï ; après quoi, elle tourne vers le Sud jusqu'à la parallèle du village Koulali. De ce point, la frontière se dirige vers l'Est en coupant la frontière des districts de Kazakh et d'Elisavetpol jusqu'au mont Sébendagh à l'endroit Badakend. Ensuite, elle tourne vers le Nord en suivant la crête et contournant le village Badakend du côté Nord dans la direction Sud-Est ; elle arrive ainsi jusqu'au mont Samanlough, d'où elle se dirige vers le Nord-Est, contournant du côté Nord le cloître de Boulannigh. Elle se dirige ensuite vers le Sud-Est pour arriver au mont Khatchiser de manière que le village Tchardakhli reste au Sud de la frontière projetée. Du mont Khatchiser la frontière va vers le Sud-Est dans la direction du mont Ilandja, laissant le village Nousguer au Sud de la frontière projetée.

Du mont Ilandja, la frontière se dirige vers le Sud-Est vers la hauteur 3.319 et ensuite dans la direction Est vers le mont Tuliak (3.878), en laissant au nord le village Elenendorf et au Sud les villages Sournabad et Ablagh. Du mont Tuliak (3.878), la frontière tourne, dans une direction générale au Sud-Est, et atteint la rivière Terter à une verste à l'Est du village Tchayli, évitant du Nord les villages Erketsch, Enghikend, Talisch et séparant le village Karatchinar du village Molla-Valatlou. Du point se trouvant à une verste à l'Est du village Tchayli, sur la rivière Terter, la frontière tourne au Sud et arrive par les monts Karaman-Dagh, Sordja (2.392) jusqu'à la hauteur à trois verstes au Nord-Ouest du village Kirdjamal. De ce dernier point de la frontière, elle va vers le Sud-Est jusqu'au mont Ploou-Tapa (2.373), de telle manière que les villages Arapzamin, Takir, Enghikend, Akhkend, restent au Sud, tandis que les villages Goulaplou, Kotliarevka restent au Nord de la frontière projetée. Du mont Ploou-Tapa (2.373), la frontière prend une direction générale vers le Sud jusqu'au village Biniatlou du district de Karaguine, passant par les monts Kuyet-Tapa (2.051) par un embranchement oriental du mont Markouchine-Khout (4.199) et par le mont Argunasch (4.867) de telle manière que les villages du Bas-Veissali, Akhvaschlou, Davananlar, Gumusch-Atlou, Karadarlou, Suleymanlou, restent à l'Est, tandis que les villages Souz, Avchari, Doudatchki, Kermantchikh, Gadorouth, le Quartier Général Vank, le village Afandiliar, restent à l'Ouest de la frontière projetée. Du village Biniatlou qui reste au Sud de la frontière, celle-ci tourne au Nord-Ouest et va par la chaîne jusqu'au mont Ziarat (8.186), laissant à l'Est les villages Djilan, Mulkadara, tandis que les villages Kalaplou, Sargli, restent à l'Ouest de la frontière.

Du mont Ziarat (8.186), frontière se confond avec la frontière du district de Choucha, jusqu'au mont Grand-Kirs (8.989) sur la chaîne de Karabagh. Du mont Grand-Kirs (8.989) la frontière va dans une direction générale au Sud-Ouest jusqu'au village Chah-Verdliar sur la rivière Bazar-Tchaï, d'abord par la crête, jusqu'à l'embouchure de la rivière Milkhalév, ensuite par la rivière Akera, jusqu'au village Maksoudlou ; plus loin par le mont Mazmazak (3.643) en ligne

droite jusqu'au pont Hussein-Kerpi sur la rivière Bazar-Tchaï pour suivre plus loin le cours de cette rivière jusqu'au village Chah-Verdliar, d'où la frontière prend une direction générale vers le Sud en ligne droite jusqu'au sommet Kiapias (6.757), de là elle traverse la rivière Tchaï-Zemi, atteint toujours dans la même direction, le mont Agdjigayin, pour aller plus loin par la ligne de partage des eaux des rivières Okhtchi-Tchay et Bazar-Tchay (Bargouchet) jusqu'au lit Sousan-Tépé en prenant, depuis le mont Agdjigayin, une direction vers l'Est sur une longueur de 5 verstes par la chaîne, après quoi, suivant toujours la même chaîne, la frontière se dirige vers le Sud par les sommets des monts Kizil-Vank (5.922), Ardzivanik, Pilassor (4.335) et la hauteur 3.536. Sans changer de direction vers le Sud, du mont Sousan-Tépé, la frontière va en ligne droite vers le mont Khaguin-Khout, traversant dans la même direction la rivière Okhtchi-Tchay, elle atteint par la crête, la jonction des rivières Bassout-Tchay et Chikhaous-Tchay ; de là, elle se dirige vers le haut par le cours de Bassout-Tchay, en traversant cette dernière rivière à 2 verstes vers l'Ouest du village Gand. D'ici, ayant une direction vers le Sud-Ouest, la frontière atteint le mont Miamboutoum sur la chaîne Mingri-Guneh, se dirigeant par la chaîne dans une direction Sud-Est, jusqu'au mont Barthaz (7.417), d'où, par la crête et par le sommet du mont Saghirt (4.620), elle atteint le poste d'Akhbante sur la rivière Arax.

Sur le restant du parcours, la frontière coïncide, jusqu'au mont du Grand Ararat, avec l'ancienne frontière russo-persane.

NOTE EXPLICATIVE

sur la description des

Frontières de l'Arménie Transcaucasienne

Le principe ethnographique a servi de base à ce projet de délimitation. On ne s'est départi de ce principe que dans des cas exceptionnels, là où par suite des conditions géographiques, économiques, stratégiques, tant pour l'Arménie que pour les Etats voisins, il y avait nécessité absolue de le faire. La frontière, dans la province de Kars, se trouve ainsi tracée de telle façon que sur le territoire arménien entrent non seulement les districts de Kars et de Kaghisman, où la population arménienne prédomine, mais encore celui d'Olti et une partie de celui d'Ardahan, jusqu'à la ligne de la rivière Koura.

Sans l'adjonction de ces parties (du district d'Olti et d'une part de celui d'Ardahan) de la province de Kars, la forteresse de Kars elle-même, (clef de l'Arménie du Caucase) se trouverait à 20 kilomètres de la frontière.

Malgré que dans le district d'Olti la population arménienne soit en minorité, la République Arménienne revendique ce district pour la raison même que la ligne du chemin de fer qui doit réunir l'Arménie à la mer Noire ne peut être construite qu'en suivant le cours des rivières Olti-Tchaï et Tchorok.

Du mont Kara-Kaya (9.351), la frontière, au lieu de passer par la limite administrative du district d'Akhalkalak, est tracée sur la chaîne naturelle qui passe par les hauteurs Tzkhra-Tzkharos-Mta (8.807) et Sakvelos-Mta (9.221). Le petit morceau enclavé d'environ 150 kilomètres carrés est exclusivement habité par une population arménienne de 1.100 hommes. Si ce morceau était compris dans les limites du district de Gori et du commissariat de Borjom, c'était pour la commodité des biens du Grand Duc Mikaël Nicolaevitch à Borjom, qui s'étendaient jusqu'au lac Tabitzhour.

La frontière projetée coupe, en faveur de l'Arménie, à l'angle Nord-Ouest du district de Bortchalou, un emplacement rectangulaire du territoire mesurant approximativement environ 600 kilomètres carrés, parce que sur cet emplacement il y a trois communes rurales comptant une population de 18.000 habitants, dont 10.000 Arméniens et 8.000 Grecs ; comme les Grecs sont fixés sur la partie périphérique de cet emplacement on peut bien, s'ils le désirent, passer la région qu'ils habitent à la Géorgie, voisine limitrophe. De par ces conditions topographiques et économiques, cet emplacement (Tzalka) n'est que la continuation naturelle du plateau d'Akhalkalak.

Dans la partie restante des districts de Bortchalou et de Kazakh, la frontière est tracée conformément au principe ethnographique avec inclusion de quelques milliers de musulmans (5.000) dans la partie occidentale de district de Bortchalou (rectangle limité : à l'Ouest de la ligne 8.891 — le mont Akh-Tchala ; au Sud, le mont Akh-Tchala — 5.035, à l'Est de la chaussée Tiflis-Vorontsovka

et au Nord la rivière Sarf-Dara) et cela, parce que ce territoire, par sa topographie et ses conditions économiques, n'est que la continuation naturelle de la lande de Lori.

Il faut noter que la population arménienne prédominante s'étend dans la direction du Nord à partir du district de Bortchalou jusqu'à Tiflis même (Trapèze ; les villages de Bolitchi, Daghet-Katchin, la ville de Tiflis, les vil. Kodi, Koudro) et à Tiflis même la population arménienne a une supériorité relative.

Dans les limites du Gouvernement d'Elisavetpol, la frontière projetée divise très distinctement la population montagnarde des musulmans habitant la vallée, de telle manière que la frontière ethnographique coïncide avec la frontière topographique.

Une population musulmane peu nombreuse de la partie haute des montagnes représente le reste de la population de la vallée qui se déplace pour l'élevage pendant l'été. Ce mode d'élevage tend à disparaître comme cela est arrivé dans les autres pays.

Le tracé de la frontière dans les districts d'Elisavetpol, de Djévanchir, de Choucha et Karaguine, est conforme aux principes ethnographiques, étant donné que cette frontière correspond avec la limite topographique du Karabagh montagneux. Quant aux deux communes rurales musulmanes de Culaplou et Kadjer, celles-ci, quoique très avancées dans la partie montagneuse de Karabagh, sont exclues du territoire arménien. Il y a dans le Karabagh montagneux 148.000 arméniens et 47.000 musulmans, dont 15.000 Kurdes qui habitent à l'extrémité occidentale du district de Djévanchir.

La partie du Karabagh, d'une superficie de 450 kilomètres carrés, prise sur le district de Karaguine, et que nous avons réunie au territoire de l'Arménie, compte une population exclusivement arménienne de 22.000 habitants.

Les musulmans, dans le district de Zanguezour, sont fixés de préférence dans sa partie Sud-Est où leur nombre s'élève jusqu'à 70.000 habitants.

C'est pour cette raison que nous excluons cette partie du Zanguezour du territoire de la République Arménienne. Quant au reste du district, il est habité par une population dont les deux-tiers sont Arméniens.

La ligne séparant ainsi le Zanguezour va rencontrer la frontière persane,

Le Karabagh montagneux arménien a toujours servi de muraille à l'Arménie, la protégeant ainsi de l'invasion des ennemis. Il a joué le même rôle au printemps de 1918, au moment de la dernière avance des Turcs au Caucase, sous le commandement de Noury Pacha, qui ne purent arriver jusqu'au Karabagh.

Etant donné la continuation du haut-plateau arménien, le Karabagh constitue la frontière stratégique naturelle de ce plateau. Exclure de l'Arménie cette région où la population arménienne prédomine, serait la priver de ce qui lui revient historiquement et créer une situation qui ouvrirait aux invasions ennemies ses frontières du Nord-Est.

TABLEAUX
STATISTIQUES

Annexe I

LA TRANSCAUCASIE SANS LA PROVINCE DE DAGHESTAN
ET LE GOUVERNEMENT DE LA MER NOIRE ⁽¹⁾

DENOMINATION DES GOUVERNEMENTS PROVINCES ET DISTRICTS	Superf. du terr. en kil. carrés	POPULATION			
		ARMÉNIENS	MUSULMANS	GÉORGIENS	DIVERS
Gouvernement de Tiflis	38.289	411.747	116.562	642.636	302.363
Gouvernement de Koutaïs	19.776	4.605	281	993.412	36.113
Gouvernement d'Elisavetpol (Gandzak)	41.529	418.859	797.593	1.030	57.649
Gouvernement de Bakou	36.572	120.087	934.616	9.004	217.798
Gouvernement d'Erivan	24.748	669.871	410.149	374	34.104
Province de Kars	17.569	123.170	158.804	4.231	118.100
Province de Batoum	6.540	15.182	16.079	78.839	12.721
District de Soukoum	6.179	20.743	2.799	50.383	135.746
District de Zakatali	3.737	2.530	85.336	4.664	368
	194.939	1.786.794	2.522.219 ⁽²⁾	1.784.573 ⁽³⁾	914.962 ⁽⁴⁾
formant un total de 7.005.348					

(1) D'après l'Agenda Officiel de 1915 et 1917.

(2) 2.303.000 Tartares de l'Azerbeïdjan, Turcs, Karapapakhes, Turkmens, Persans, Tates, Talichins ; 117.000 montagnards du Caucase du Nord ; 102.000 Kurdes.

(3) Dont 139.000 Géorgiens musulmans.

(4) Dont 452.000 Russes, 50.000 Occidentaux, 47.000 Montagnards du Caucase du Nord Chrétiens, 202.000 Asiatiques Chrétiens, 57.000 Iésidis, 40.000 Tziganes, 66.000 Israélites.

Annexe II

TABLEAU STATISTIQUE DES POPULATIONS
DE LA REPUBLIQUE ARMÉNIENNE

DÉNOMINATION DES DISTRICTS	Superf. du terr. en kil. carrés	POPULATION					GRECS RUSSES NESTORIENS	DIVERS
		ARMÉNIENS	Tatares Tures, Turkmens Karapapakhes Persans Montagnards du Caucase du Nord	KURDES	GÉORGIENS			
Province de Kars, en exceptant la région si- tuée au Nord d'Ar- dahan	15.000	122.056	73.321	44.867	4.095	49.292	Yézides 36.465 Tziganes 23.504	
Akhalkalak	2.550	82.775	8.308	904	7.428	7.759		
Bortchalou (une par- tie)	5.200	64.000	9.600		1.156	20.500		
Kazakh (une partie)	3.400	61.000	9.000			1.929		
Elisavetpol (une partie)	4.000	52.000	16.500			8.200		
Djevanchir (une partie)	3.700	22.000	17.000					
Choucha (une par- tie)	2.300	98.000	30.000					
Kariaguine (une partie)	450	22.000						
Zanguezour (une partie)	6.000	100.000	50.000					
Gouvernement d'E- rivan	24.750	669.871	373.841	36.508		21.854	Yézides 12.624	
	67.350	1.293.702	587.570	82.279	12.673	109.534	72.593	
		ou 1.294.000	ou 588.000	ou 82.000	ou 13.000	ou 110.000	ou 73.000	
		60%	27,2 %	3,8 %	0,6 %	5 %	3,4 %	

Annexe III

DISTRICT D'AKHALKALAK

SUPERFICIE du TERRITOIRE en kilom. carrés	POPULATION			
	ARMÉNIENS	GÉORGIENS	MUSULMANS	DIVERS
2.568	82.775	10.305 (1) Sans Géorgiens musulmans : 7.428	6.335 (2) Avec Géorgiens musulmans : 9.212	Russes 7.542 Diverses nations européennes, 13 Israélites 204

(1) Dont 2.877 Géorgiens musulmans.
(2) Dont 904 Kurdes.

Observations générales

Etant donné que l' « Annuaire du Caucase » dans le tableau intitulé « Superficie et Population du Caucase » fournit des statistiques pour les divers districts dans leur entier et que certains de ces districts ne sont qu'en partie compris dans les limites de la République Arménienne, il a fallu, dans les Annexes IV à VII prendre séparément chaque village avec ses différentes populations afin d'obtenir les chiffres exacts des habitants de diverses nationalités qui vivent sur les parties des districts revendiquées par la République Arménienne.

∴

Les noms des villages ont été pris dans les listes des communes rurales de l'Agenda Officiel du Caucase (Année 1917).

Les chiffres des populations de chaque village et leurs nationalités ont été puisés dans l'Agenda Officiel de l'année 1915, cette édition étant la seule fournissant exactement ces indications pour chaque village séparément.

Pour les villages, au sujet desquels les renseignements ne se trouvent pas dans l'Agenda Officiel de 1915, les informations ont été prises des listes du Ministère de l'Intérieur dressées en 1886, rédigées par Zeidlitz et publiées à Tiflis en 1893.

Tous les documents ci-dessus mentionnés peuvent être produits sur demande.

Certains des villages mentionnés peuvent ne pas être trouvés sur une carte de petite échelle.

∴

Dans la partie montagneuse du Gouvernement d'Elisavetpol, les Arméniens, qui sont une race d'agriculteurs depuis les temps les plus reculés, se sont seuls fixés, et leur nombre peut être facilement recensé. — Les chiffres de la population musulmane (Tartares, Kurdes, etc.) sont essentiellement variables, grâce au flux et au reflux des « mi-nomades » des plaines de l'Azerbeïdjan qui se produit périodiquement.

D'après les renseignements officiels publiés par le Ministère de l'Agriculture russe, qui était lui-même propriétaire du tiers des pâturages du Karabagh montagneux, les populations de quatre cent cinquante-deux villages des plaines du Gouvernement d'Elisavetpol et du district de Djevad (Gouvernement de Bakou) se dirigeaient au printemps de chaque année, vers ces régions du Karabagh, pour en redescendre à l'automne et remonter au printemps suivant.

Annexe IV

CHIFFRE DES POPULATIONS

DANS LA PARTIE ARMENIENNE DU DISTRICT DE BORTCHALOU



DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Une partie du District BORTCHALOU				
ARRONDISSEMENT D'ALAVERDI				
Commune rurale d'Alaverdi.				
V. Alaverdi			1.235	* Grecs. ** Une partie seulement de la commune doit être comprise dans l'Arménie. Les villages non situés dans cette partie et n'entrant pas dans les limites de l'Arménie ne figurent pas dans la liste. *** Géorgiens.
V. Akhtala H.....			43	
V. Akhtala B.....			87	
V. Bendik			308	
V. Chamloukh				
Total			1.673*	
ARRONDISSEMENT DE BORTCHALOU.				
Commune rurale de Katchagane**.				
V. Batalo	550			
V. Djan-Ahmedlo		35		
Total	550	35		
Commune rurale de Kerpli**.				
V. Lambalo		493		
Total		493		
Commune rurale de Kirihli**.				
V. Imir.....				
Total				
Commune rurale d'Opreti.				
V. Ahkerpi	606			
V. Darbaz A.....	205			
V. Apreti			1.117*	
V. Hohmeli	224			
V. Tzerakvi H.....			183***	
V. Tzerakvi B.....			175***	
Total	1.035		1.475	

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Sadahlo.				
V. Airoum		381		* Une partie seulement de la commune doit être comprise dans l'Arménie. Les villages non situés dans cette partie et n'entrant pas dans les limites de l'Arménie ne figurent pas dans la liste. ** Géorgiens.
V. Mamay		79		
V. Sadaklo		2.009		
V. Hojorni		151		
Total		2.620		
Commune rurale de Saral*.				
V. Araplo		393		
V. Achaga-Seral		470		
V. Damia-Gueourarch		203		
V. Saral H.....		268		
V. Seïd-Kadjalo		72		
Total		1.406		
Commune rurale de Tchotchkan.				
V. Bradsor	104			
V. Coulibah	95			
V. Damia A.....	547			
V. Litchkadsor	533			
V. Hojorni	884			
V. Tchanahatchi	154			
V. Tchotchkan	848			
Total	3.165			
Commune rurale de Chinih.				
V. Artchis	1.199			
V. Chinih	2.584			
Total	3.783			
Commune rurale de Choulaveri.				
V. Koudro			288**	
V. Sion				
V. Choulaveri H.....	7.683			
V. Choulaveri B.....	287			
Total	7.970		288	

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
ARRONDISSEMENT D'EKATERIN.				
Commune rurale de Kvechi'.				
V. Bolnis-Hatchin	995			* Une partie seulement de la commune doit être comprise dans l'Arménie. Les villages non situés dans cette partie et n'entrant pas dans les limites de l'Arménie ne figurent pas dans la liste. ** Géorgiens. *** Russes.
V. Samtzevrissi			23**	
Total	995		23	
ARRONDISSEMENT DE LORI.				
Commune rurale d'Aidarbec.				
V. Aidarbag	1.183			
V. Akarak	899			
V. Ledjan	970			
V. Lori	334			
V. Ourout	1.059			
Total	4.445			
Commune rurale d'Ahpat.				
V. Akori	1.118			
V. Ahpat				
V. Varnak	501			
V. Sanain	596			
Total	2.215			
Commune rurale de Vorontzovka.				
V. Vorontzovka			3.510	
Total			3.510***	
Commune rurale de Guergueri Russe.				
V. Gergueri R.....			810***	
Total			810	
Commune rurale de Gulakarak.				
V. Vartablour	1.380			
V. Guergueri Arménien	1.951			
V. Gulakarak	1.720			
V. Opartzi	612			
Total	5.663			

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Djelal-Ogli.				* Russes. ** Grecs.
V. Armanis	241			
V. Djelal-Ogli Arménien	2.597			
Total	2.738			
Commune rurale du Djelal-Ogli Russe.				
V. Djelal-Ogli Russe			812	
V. Novo-Aleksandrovka			343	
Total			1.155*	
Commune rurale de Dissih.				
V. Dissih	2.152			
V. Martz				
V. Seïdi-Bagdi				
V. Hatchigueh	757			
Total	2.909			
Commune rurale d'Ilmasli.				
V. Djoudjakend		468		
V. Ilmaslo		188		
V. Irgantchai		739		
V. Karakala		205		
V. Sovuh-Boulagh		125		
V. Tasakend		371		
Total		2.096		
Commune rurale de Kogos-Jacdan.				
V. Kogos			1.060	
V. Iagdan			783	
Total			1.843**	
Commune rurale de Kourtan.				
V. Ketevan	20			
V. Kourtan	1.730			
Total	1.750			

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Lorout.				* Russes.
V. Atan	297			
V. Ahnizor	249			
V. Karindjouk	830			
V. Lorout	886			
V. Chamit	316			
Total	2.578			
Commune rurale de Mgart.				
V. Katchagan	550			
V. Mgart	490			
V. Ovandara	465			
V. Tzater	556			
Total	2.061			
Commune rurale de Nikolaevka.				
V. Nikolaevka			722	
Total			722*	
Commune rurale de Novo-Pokrovka.				
V. Novo-Pokrovka			738	
Total			738*	
Commune rurale de Privolnoe.				
V. Privolnoe			2.275	
Total			2.275*	
Commune rurale de Sartchaper.				
V. Kamichlo		270		
V. Karaklis P.....	226			
V. Kisil-Kilissa		243		
V. Lok-Djandar		135		
V. Sartchaper	988			
Total	1.214	648		
Commune rurale d'Ouzounliar.				
V. Agvi	455			
V. Amodji	161			
V. Ardvi	156			
V. Ikogat	809			
V. Ouzounliar	3.858			
Total	5.441			

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES ..	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Chagali.				
V. Darakend		15		* Une partie seulement de la commune doit être comprise dans l'Arménie. Les villages non situés dans cette partie et n'entrant pas dans les limites de l'Arménie ne figurent pas dans la liste. ** Grecs.
V. Kalageran	470			
V. Kamichkout	680			
V. Chagali	1.173			
Total	2.323	15		
Commune rurale de Chahnasar.				
V. Kotour-Boulagh	1.111			
V. Chahnasar	2.968			
Total	4.079			
ARRONDISSEMENT DE TRIALETI.				
Commune rurale d'Avranli*.				
V. Avranlo			1.406	
V. Djinis Grec			740	
V. Koumbat			1.110	
V. Oliang			790	
V. Reha			1.212	
V. Tarson			220	
V. Hando			300	
Total			5.778**	
Commune rurale d'Amamlo.				
V. Amamlo		417		
V. Angrevan		117		
V. Besavelo		311		
V. Bogas-Kosan		55		
V. Demourtchilar		105		
V. Djariar			268	
V. Kadir-Kouli		153		
V. Kachkatala			272	
V. Mamoutlo		106		
V. Mamichlo				
V. Molla-Eublo		127		
V. Mouganlo		126		
V. Orsouman H.....		280		
V. Orsouman B.....		175		
V. Sariar		97		
V. Saïatlo				
V. Sapharlo		262		
V. Stekliani-Savod				
Total		2.331	540**	

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale d'Achkala.				
V. Achkala	1.885			* Une partie seulement de la commune doit être comprise dans l'Arménie. Les villages non situés dans cette partie et n'entrant pas dans les limites de l'Arménie ne figurent pas dans la liste. ** D'après l'Agenda Officiel de 1917, dans ce rayon habitent 64.000 Arméniens. *** Géorgiens. **** 10.951 Grecs. 9.432 Russes. 1.152 Géorgiens.
V. Darakev	897			
V. Djinis Arménien	320			
V. Kobour	532			
V. Tamala-Haraba	167			
V. Tachkend				
V. Hatchkov	768			
Total	4.569			
Commune rurale de Bachkitchet*.				
V. Karaklis Russe			222	
Total			222	
Commune rurale de Doumanissi*.				
V. Midja			483	
Total			483***	
Commune rurale de Nardevan.				
V. Ajazma	536			
V. Bournachet	466			
V. Kisil-Kilissa Arménien	1.130			
V. Kouhti Arménien	645			
V. Nardevan	1.102			
V. Osni	709			
Total	4.588			
Dans toute la partie du district**	64.071	9.644	21.535****	

Annexe V

CHIFFRE DES POPULATIONS
DANS LA PARTIE ARMENIENNE DU DISTRICT DE KAZAKH

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Une partie du District de KAZAKH.				
1^{er} ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Tatlikhend.				
V. Ahoum	254			
V. Tatlikhend	396			
Total	650			
2^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Akssibary.				
V. Akssibara vieux		320		
V. Akssibara		1.057		
V. Baganiz-Ajrour		144		
V. Kisil-Gadjali		402		
V. Kouchtchi-Airour		462		
V. Masamli		245		
V. Farlhi		182		
V. Hoiroumli		78		
Total		2.890		
Commune rurale de Barana.				
V. Balakhend	355			
V. Barana	3.123			
V. Kalatcha	2.639			
V. Koulp	3.196			
Total	9.313			
Commune rurale de Kotkend.				
V. Aksibara Arm.....	725			
V. Boganiz	618			
V. Djoudjerank	144			
V. Kotkend (Kachkend)	2.882			
V. Kochkotan	1.801			
V. Konroumsoulou	587			
Total	6.757			
3^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Karadach.				
V. Karadach	3.700			
V. Agdam (Agdan)	336			
V. Atchassou	2.810			

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
V. Klitchkend	1.001			* Grecs. ** Russes.
V. Kounaine	358			
V. Milikend	529			
V. Pipis	333			
Total	9.067			
Commune rurale de Karavansarai.				
V. Agdan (Agdam)	2.060			
V. Armoutli			191*	
V. Ahkichli	158			
V. Karavansarai	4.135			
V. Karanlouhdara	214			
V. Kirdevan	633			
V. Talakend	725			
V. Hachtarak	1.420			
Total	9.345		191*	
Commune rurale de Karakojunlou.				
V. Alatchouhkaja		116		
V. Guelkend		1.866		
V. Gueortchine		93		
V. Karakaja		265		
V. Maralidja		70		
V. Palad-Airoum				
V. Salach		64		
V. Tchaikend		677		
Total		3.151		
Commune rurale de Mihailovka.				
V. Mihailovka			360**	
V. Tchembarak H.	1.210			
V. Tchembarak B.	1.334			
Total	2.544		360**	
Commune rurale de Delijan-Nouveau.				
V. Delijan N.			710**	
V. Golovino			668**	
Total			1.378**	

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES .	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Delijan-Vieux.				
V. Delijan V.....	3.136			*Suivant les renseignements de l'Agenda Officiel de 1917 dans ce rayon, il y avait 61.000 Arméniens.
V. Djarchetch	1.561			
V. Kochevank	206			
V. Pogoskilissa	1795			
Total	6.698			
Commune rurale d'Ouzountala.				
V. Barhoudarli		122		
V. Lalakend	695			
V. Revasli	638			
V. Sephouli		128		
V. Ouzountala	3.662			
Total	4.998	250		
4° ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Koulali.				
V. Karakaya	1.233			
V. Koulali	1.036			
V. Mosseskend	983			
V. Tasakend	259			
V. Tchinarli	554			
V. Tchoratan	158			
Total	4.223			
Commune rurale de Taouskala.				
V. Ksilboulagh H.....		496		
V. Ksilboulagh B.....		361		
V. Novour				
V. Taouskala		942		
V. Taouskend		810		
Total		2.609		
Dans toute la partie du district	53.595 *	8.900	1.929	

Annexe VI

CHIFFRE DES POPULATIONS
DANS LA PARTIE ARMENIENNE DU DISTRICT D'ELISAVETPOL
(GANDZAK)

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Une partie du District d'ELISAVET-POL (Gandzak).				* Une partie seulement de la commune doit être comprise dans l'Arménie. Les villages non situés dans cette partie et n'entrant pas dans les limites de l'Arménie ne figurent pas dans cette liste.
2^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Bayan *.				
V. Bayan	2.390			
V. Tchovdar	1.227			
Total	3.617			
Commune rurale de Damjali.				
V. Amirvar		1.137		
V. Gunei-Dali		513		
V. Sagadarassi				
V. Kabah Tapa		510		
V. Tasakaïnd		200		
Total		2.360		
Commune rurale de Dastaphour.				
V. Adjï-Akperli				
V. Asili		142		
V. Alihantchali		215		
V. Almali		35		
V. Ahmedli				
V. Gamam Tchai		215		
V. Dardara		227		
V. Djoulik		75		
V. Dastaphour		457		
V. Elgouliliar		243		
V. Sivlan				
V. Sinsagali		655		
V. Karagoliar		252		
V. Karatachliar				
V. Kahar-Eltchilar				
V. Kedamich				
V. Kelli		95		
V. Kihli		352		
V. Koura Taguilar				
V. Kourdalilar		200		
V. Mouchabah		362		
V. Pirverdilar		236		
V. Sari-Kaya		32		
V. Togana				
V. Toulalar		207		
V. Tchanahitchi		405		

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
V. Tchirakli		263		* Russes.
V. Chakarbekli		355		
V. Chahvalatli		396		
Total		5.419		
Commune rurale de Saclik.				
V. Dachkessan H.	661			
V. Dachkessan B.	340			
V. Saglik	5.838			
V. Kouchtchi	661			
V. Seidkaind	665			
V. Kovalevka				
Total	8.165			
Commune rurale de Sournabad.				
V. Sournabad	1.215			
V. Karakichich	412			
V. Mirsik	623			
V. Molladjali		200		
V. Mourout	340			
V. Topal-Gassanli		430		
Total	2.590	630		
Commune rurale de Mihaylova.				
V. Ablakh	371			
V. Adjikend	410			
V. Asat	690			
V. Gei Alilar		50		
V. Mihaylovka			345*	
V. Tchaikend	5.080			
Total	6.551	50	345*	
3° ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Agdjikend.				
V. Agdjikend H.	1.165			
V. Agdjikend B.		146		
V. Babou-Kaya	502			
V. Borissi		110		
V. Gahtout	384			
V. Culoustan				

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
V. Enguikend	428			* Russes.
V. Karatchinar	935			
V. Harhapout	204			
Total	3.618	256		
Commune rurale de Borissi.				
V. Borissi			1.216*	
V. Tap				
Total			1.216	
Commune rurale d'Erketch.				
V. Bouslouh	295			
V. Cursalar				
V. Karaboulakh	685			
V. Kouchtchi-Airoum	661			
V. Manachid	648			
V. Sarisson		250		
V. Todan		250		
V. Erketch	920			
Total	3.209	500		
4^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Badakend.				
V. Kedabek	2.111			
Total	2.111			
5^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Kedabek				
V. Arichdam		513		
V. Gououli		589		
V. Kasakhli		200		
V. Kedabek				
V. Sojutli		39		
Total		1.341		
Commune rurale de Karamourad.				
V. Ali-Nabat		268		
V. Arigran		230		
V. Bejuk-Karamourad		393		
V. Guerguer		378		
V. Daguirmandaz		205		
V. Dar-Jurt		188		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
V. Spak-Bogan				* Russes. ** D'après l'Agenda Officiel de 1917, 52.000 Arméniens habitent dans ce rayon.
V. Kitchik-Karamourad		447		
V. Lachker		308		
V. Parsakend	•			
V. Tikeach		239		
V. Chakerbekli				
V. Emir				
V. Jagoubli				
Total		2.656		
Commune rurale de Miskinli.				
V. Aikend		410		
V. Daja-Karaboulagh		840		
V. Karaboulagh		923		
V. Miskinli		63		
V. Mousajal		585		
V. Sabatketchmaz		280		
V. Tchaldach		193		
V. Tchambouroum				
Total		3.294		
Commune rurale de Novo-Saratovka.				
V. Novo-Ivanovka			1.697	
V. Novo-Saratovka			2.026	
Total			3.723*	
Commune rurale de Slavianka.				
V. Alekseevka			421	
V. Golitzino			576	
V. Novo-Gorelovka			743	
V. Novo-Spassovka			598	
V. Rosalionovka			565	
Total			2.903*	
Commune rurale de Tchardakhli.				
V. Barsoum	2.000			
V. Baroum	1.500			
V. Djaguir	1.600			
V. Nouzguer	1.000			
V. Tchardakhli	2.400			
Total	8.500			
Dans toute la partie du district	38.361**	16.506	8.187	

En réalité, suivant les mêmes données de l'Agenda officiel du Caucase de 1915, dans ce rayon, vivent 45.874 Arméniens. On en compte dans tout le district 59.980, dont 14.106 se trouvent hors des limites projetées : $59.980 - 14.106 = 45.874$

Beaucoup de villages arméniens de ce même rayon ne figurent pas dans les listes des villages de l'Agenda Officiel.

Annexe VII

*CHIFFRE DES POPULATIONS DANS LE KARABACH ARMÉNIEN
ET DANS LA PARTIE ARMÉNIENNE DE ZANGUEZOUR*

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS	
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS		
Une partie du district de DJEVANCHIR					
1^{er} ARRONDISSEMENT					
Commune rurale de Talichi.					
V. Madaguiz	227			(1) Une partie seulement de la commune doit être comprise dans l'Arménie. Les villages non situés dans cette partie et n'entrant pas dans les limites de l'Arménie ne figurent pas dans la liste.	
V. Tanachaine	259				
V. Talichi	1.452				
V. Tourouz	311				
Total	2.249				
3^e ARRONDISSEMENT					
Commune rurale de Kassapaite.					
V. Ainguidja	382				
V. Kassapaite	942				
V. Kitchique-Karabègue	1.394				
V. Oratague	816				
V. Oulou-Karabègue	786				
V. Tchardachli	785				
V. Aguedara (Mardaguir)	2.155				
Total	7.260				
Commune rurale de Kabarta Boi Achmedli (1).					
V. Baloukaya	275				
V. Gul Yatague	598				
V. Diane Yatague	771				
V. Kazantchi	351				
Total	1.995				
Commune rurale de Dovchanli.					
V. Ahmahi	208				
V. Bazarkainde	595				
V. Balli-Kaya		394			
V. Vankli	1.545				
V. Damgali	311				
V. Dorchanli	2.261				
V. Kolatak	575				
V. Narichlar	79				
Total	5.574	394			

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Gassanerise.				
V. Gassanerise	693			(1) D'après les données du calendrier de 1917, dans ce rayon habitent 22.000 Arméniens et 17.000 Musulmans. De ces 17.000, 4.000 seulement sont à demeure fixe. Les autres 13.000 sont des nomades qui viennent au printemps, des plaines des gouvernements d'Elisavetpol et de Bakou.
V. Ymarade-Gueravinde		213		
V. Karamli		216		
V. Kisilkaya	330			
V. Kosli	351			
V. Oumoutli		346		
V. Ouchadjik	292			
V. Yadja	353			
Total	2.019	775		
Commune rurale de Kotourli.				
V. Bachtibel		457		
V. Asrik-Aguedjakind		234		
V. Sulphougarli		315		
V. Kotourli		1.245		
V. Oulouhan-Karatchanli		220		
V. Hanlanli		234		
Total		2.705		
Dans toute la partie du district. Total..	19.097	3.874 (1)		

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Une partie du district de CHOUCHA.				
1^{er} ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Kichlakaind.				
V. Badara	1.007			
V. Dachboulague	1.102			
V. Karaketougue	56			
V. Kayabachi	906			
V. Kichlakaind	902			
V. Mechikaind	479			
V. Sarikechich				
V. Seidbekli	468			
V. Sounjainka			224	
V. Hinziristane	988			
V. Chalva	499			
Total	5.607		224	
Commune rurale de Malibekli.				
V. Sarisslou		4.050		
Total		4.050		
Commune rurale de Pirdjamal.				
V. Agueboulague	320			
V. Arapzamine	537			
V. Dagraz	338			
V. Kiatouk	468			
V. Nachitchevanik	703			
V. Pirdjamal	734			
Total	3.100			
Commune rurale de Hankaindi.				
V. Baloudga	881			
V. Djamilou	72			
V. Kajbalikaind		780		
V. Kirkidjane		720		
V. Pachtoul	235			
V. Hanazach	670			
V. Hankaindi		1.550		
Total	1.858	3.050		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Tchinakhtchi.				* Suivant les listes de l'année 1886.
V. Sarouchaine	940			
V. Signakh	674			
V. Siznik	1.021*			
V. Hatchmaz	560			
V. Tchinakhtchi	1.743			
V. Madatkaind	244			
V. Kouchtchibaba	251			
V. Karaboulak	581			
V. Demourtchilar	331			
Total	6.343			
Commune rurale de Chouchikaind.				
V. Chouchikaind	2.626			
V. Mhitarkaind				
V. Kechichkaind	1.480			
V. Dachkaind	255			
V. Dachalti-Hazaburt	1.466			
V. Dachalti-Guinet	145			
V. Dagdagane	513			
V. Gorove	419*			
Total	6.904			
2^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Ainguikaind.				
V. Aguekaind	553			
V. Gatzi	641			
V. Guechane	1.508			
V. Emitcha	518			
V. Ainguikaind	1.301			
V. Karakaind	1.468			
Total	5.989			
Commune rurale de Kagarsine.				
V. Djamiat	1.767*			
V. Kagarza	983			
V. Karadaglou-Varandalou				
V. Takir	558	234		
Total	3.308	234		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Sousse.				* Suivant les listes de l'année 1886.
V. Akhboulague	320			
V. Bilbilak	126			
V. Guerguer	675			
V. Savadich	529			
V. Mavasse	245			
V. Sousse	866			
V. Souchtarachaine	816			
V. Hirchane	527			
Total	4.104			
Commune rurale de Tague.	3.500			
Commune rurale de Tchertaz.				
V. Isphagandjouk	980			
V. Gechi	1.420			
V. Gunei-Tcherkaz	2.350			
Total	4.750			
Commune rurale de Tagavert.				
V. Trachtik	310			
V. Tagavert	1.171*			
V. Azoch	1.490			
V. Avchari	280*			
V. Zardanachaine	630			
V. Djigadouze	560			
Total	4.441			
Commune rurale de Tougue.				
V. Tougue		1.468		
V. Tzakouri	244			
V. Tchiragouze	333			
V. Mamedazour	338			
V. Domi	930			
V. Goga	690			
V. Akakou	164			
V. Atagout (Edicha-Varchnachir)	440			
V. Soussalich	273			
Total	3.412	1.468		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
3^e ARRONDISSEMENT				* Suivant les listes de l'année 1886.
Commune rurale de Gulapli.				** Suivant les données du calendrier de 1917, 98.000 Arméniens vivent dans ce rayon.
V. Mirikaind	520			
V. Abdal		710		
V. Karadaglou		274		
V. Kassounbekli		126		
V. Mouganlou-Moustaphabeka		159		
V. Polatli		66		
V. Chelli		337		
V. Chichbabalou		287		
Total.....	520	1.959		
Commune rurale de Hanabad.				
V. Hinziristan	759*			
V. Ainguidja	281*			
V. Dachbach	611*			
V. Kechichkend	728*			
V. Klitch-Bague	463*			
V. Pharouch	25*			
V. Hanabad	798*			
V. Haramourt	422*			
Total.....	4087			
Ville de Choucha	23.396	19.091		
Villages n'étant pas compris dans les listes des communes rurales :				
V. Kenkhout	1.363			
V. Gavakhan	705			
V. Kouzoumkend	1.146			
V. Guzey-Tcheretaz	1.390			
Total	4.604			
Dans toute la partie du district	86.923**	29.852		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Une partie du district de KARIAGUINE (Djebrail).				* Suivant les renseignements de l'Agenda Officiel de 1917 dans ce rayon il y avait 22.000 Arméniens.
1^{er} ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Edilon.				
V. Agueboulague	455			
V. Ahilou	270			
V. Bloutane	155			
V. Doudaktchi	270			
V. Kugoulou	175			
V. Hirmandjouk	358			
V. Edilon	644			
Total	2.324			
2^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Gadroul.				
V. Vank	622			
V. Cadroul	1.982			
V. Kemrakoutch	681			
V. Kotchbek	425			
V. Koutchilar	178			
V. Melikdjanlou	432			
V. Norachen	403			
V. Sour	1.018			
V. Taani	114			
V. Taank				
V. Tagassir	1.116			
V. Chagah	893			
V. Edicha	489			
Total	8.353			
3^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Arakul.				
V. Aguedjakaind	531			
V. Arakul	1.169			
V. Banazour	1.835			
V. Biniatli	350			
V. Dachbachi	319			
V. Djilan	681			
V. Samzour	1.082			
V. Mulkadara				
V. Dolandar				
V. Tague	461			
V. Hazaourt	521			
Total	6.949			
Dans toute la partie district	17.626*			

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Une partie du district de ZANGUEZOUR				
VILLE DE GUEROUSSI				
1^{er} ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Anguelaout.				
V. Anguelaout	3.420			
V. Ariklou		214		
V. Balak	754			
V. Karaklissa	619			
V. Kisildjik		441		
V. Mazra		143		
V. Meliklout		643		
V. Poulkaind	282			
V. Chalat		514		
V. Cheki		1.584		
V. Choukiar	1.718			
Total	6.793	3.541		
Commune rurale de Bazartchai.				
V. Bazartchai			878	
V. Barissovka			229	
V. Koutchi-beliak	343			
Total	343		1.107	
Commune rurale de Vagoudi.				
V. Agoudi		1.070		
V. Bagrilou		49		
V. Vagoudi	870			
V. Darabaz	1.128			
V. Darakaind		155		
V. Irimis		616		
V. Ketatag	508			
V. Lidzine	348			
V. Lor	487			
V. Route		409		
V. Chambe		440		
V. Chinatague	690			
Total	4.031	2.739		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Galizour.				
V. Galizour	1.010			
V. Eritzatoumb	210			
V. Kurtlar	130			
V. Souvarantz	385			
V. Tansatap	322			
V. Tativ	2.414			
V. Hotanan	244			
V. Hot	1.240			
V. Chinger	1.215			
V. Yadjja	785			
Total	7.955			
Commune rurale de Karakilissa.				
V. Alilou	887			
V. Karakilissa	2.166			
V. Koutchi-Tasakaind	642			
V. Pirnaout	3.577			
V. Ouz	1.842			
Total	9.114			
Commune rurale de Sissiane.				
V. Aguekaind	560			
V. Alichar		214		
V. Aravssa		300		
V. Ahlatian	1.480			
V. Gortikaz	770			
V. Dasstagirt		400		
V. Djomartlou		80		
V. Doulousse	1.595			
V. Sabasadour		120		
V. Mourhouze		190		
V. Pounounisse	720			
V. Poussiak		310		
V. Sissian		1.300		
V. Chichliar		585		
Total	5.125	3.499		
2° ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Guerussi.				
V. Guerou	510			
V. Gueroussi	1.699			
V. Dachkaind	756			
V. Karaoundy	1.057			
V. Magandjouk	255			
Total	4.277			

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale d'Hinzirak.				
V. Alikoulikaind	500			
V. Hinsirak.....	8.335			
Total	8.835			
Commune rurale de Dig.				
V. Dig	3.902			
Total	3.902			
Commune rurale de Gadji-Samli.				
V. Agdjazi		55		
V. Asi-Pajassi		38		
V. Alakaya-Karatchanlou		255		
V. Alaktchi		165		
V. Alpaout		235		
V. Ariklou		214		
V. Boudag-Darassi		307		
V. Gadamlier		95		
V. Govchouk		320		
V. Dachlou		325		
V. Sorkechich		307		
V. Karabeklou		53		
V. Kaja		179		
V. Koumbazlou-Karatchanlou		357		
V. Koumbazlou		290		
V. Kourdjaboulag		59		
V. Kourt-Gadji		289		
V. Lalabaguirlou		340		
V. Moundjougrou		47		
V. Namlou		410		
V. Narichlar		95		
V. Nouradin		145		
V. Pitchanis		185		
V. Rassoulou		120		
V. Soud		100		
V. Oupap		280		
V. Tcharman		151		
V. Chalva		616		
Total		6.032		
Commune rurale de Hanazak.				
V. Aravous	160			
V. Balak	754			
V. Bajandour		409		
V. Binaeri		166		
V. Djagazour 1		481		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
V. Djagazour 2		299		
V. Douslach		99		
V. Saboug		80		
V. Sousse		135		
V. Karaine		585		
V. Kessalar		55		
V. Kichlag		60		
V. Malibeklou		782		
V. Mamedlar		125		
V. Markis		70		
V. Mouradlou		188		
V. Nabi-Ouchagi		59		
V. Novrouslou		125		
V. Soultankaind		104		
V. Soumouklou		317		
V. Tat-dara		136		
V. Hanazak	2.125			
V. Hananlou	72			
V. Hoznavar	755			
V. Tchaikaind	70			
Total	3.936	4.275		
Commune rurale de Djidjimlou.				
V. Aganousse		183		
V. Arap				
V. Baguirbeker		108		
V. Guerainzour	2.122			
V. Dairmandara		46		
V. Baldirganli		58		
V. Dalmalar		22		
V. Djidjimlou 1		1.440		
V. Djidjimlou 2		456		
V. Karakel		242		
V. Kotchneri		64		
V. Magaramlar		40		
V. Malihalav		115		
V. Mahmoudboulag		21		
V. Megrab		40		
V. Melik-Najassi		43		
V. Moutdara				
V. Souarassi		57		
V. Tarhanlou		69		
V. Tourabat		52		
V. Turklar		58		
V. Ounanavi		105		
V. Ermani-Hrman		134		
Total	2.122	3.053		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Kaladarassi.				
V. Alidjan		233		
V. Gouslou-phaga				
V. Goumretag	28			
V. Goungalar	54			
V. Djambarahtch		42		
V. Etchouvègue	404			
V. Yrtchan	80			
V. Kaladarassi-Metz	1.130			
V. Kalhanahli				
V. Kanatch-tapa		237		
V. Katchaarmoud		65		
V. Kegnakaind		45		
V. Kichlag		60		
V. Kratskeri-tzor	505			
V. Sarinkala	59			
V. Talanji	30			
V. Tchoban-Gunej	453			
V. Erhal		454		
Total	2.743	1.136		
Commune rurale de Cichavin.				
V. Kourdalou		196		
Total		196		
3^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Artzevanik.				
V. Artzevanik	1.349			
V. Baidague		58		
V. Bachnov		39		
V. Emaslou		89		
V. Yndjevar		89		
V. Karatchiman		216		
V. Kedaklou 1		153		
V. Kedaklou 2		79		
V. Moulkitchan	355			
V. Sevakar	1.377			
V. Seidler		75		
V. Haladj		198		
V. Tchanni	484			
V. Tchoulou		110		
V. Chirvanchachlou		98		
V. Chabadin	516			
Total	4.081	1.204		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale de Temour-Mousskanli*.				* Dans les limites du territoire de l'Arménie, une partie seulement de ces communes rurales est comprise ; les villages se trouvant hors de ces limites ne sont pas indiqués.
V. Devoutlou		94		
V. Kourdkala		44		
V. Tansaver		395		
V. Chachverdlan		147		
Total		680		
4^e ARRONDISSEMENT				
Commune rurale d'Asstazour.				
V. Alidara		1.987		
V. Astazour	1.222			
V. Malvalan	467			
V. Marziguite		751		
V. Nouvadi		1.072		
V. Tougoute		513		
V. Einazour		562		
Total	1.689	4.885		
Commune rurale de Darzimine*.				
V. Giagialou 1		343		
V. Giagialou 2		346		
V. Djanbar		242		
V. Kzantchi		145		
V. Klissakaind	315			
V. Chihaouz	1.037			
Total	1.352	1.076		
Commune rurale de Migri.				
V. Akarak		814		
V. Banavchapouch		28		
V. Bougakiar		96		
V. Vagrivar	298			
V. Vank	836			
V. Vartanazour		1.053		
V. Gialour	490			
V. Kourisse	312			
V. Leguevas	836			
V. Lichk	881			
V. Migri	1.051			
V. Moulk	90			

DÉNOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
V. Pouchkak		72		
V. Tagamir		255		
V. Tei				
V. Techtïn	444			
V. Oudjanabas	481			
Total	5.719	2.318		
5° ARRONDISSEMENT				
Commune rurale de Norachain.				
V. Artchazour	308			
V. Ahtachana	264			
V. Dajmadaklou	304			
V. Dovrouz	297			
V. Dortni		327		
V. Karanga				
V. Norachenik	576			
V. Ochtar		353		
V. Hotanan 1	242			
V. Hotanan 2	244			
V. Tchobanlou		156		
Total	2.232	836		
Commune rurale d'Ochtchi.				
V. Adjilou		100		
V. Atkiz		36		
V. Bagarlou		49		
V. Guedjanan	157			
V. Gurdikaind				
V. Kigui-Sophoulou		190		
V. Kichlou-Mahmoudlou		163		
V. Kiratague		289		
V. Koutchilou		93		
V. Ochtchi		200		
V. Panislou	65			
V. Pirdovdan		360		
V. Pirilou		52		
V. Pourhout-Masra	65			
V. Chabadin	516			
Total	803	1.532		

DENOMINATION DES DISTRICTS, ARRONDISSEMENTS ET COMMUNES RURALES	NOMBRE D'HABITANTS			OBSERVATIONS
	ARMÉNIENS	MUSULMANS	DIVERS	
Commune rurale d'Ougourtchai.				* D'après l'Agenda Officiel de 1917 dans le rayon habité 100.000 Arméniens.
V. Bagabourdy	111			
V. Barabatoun	41			
V. Bachkaind			233	
V. Bich	51			
V. Vatchagan	182			
V. Vudgum				
V. Kavard		153		
V. Katar		139		
V. Kiarhana		45		
V. Ougourtchai-Basar				
V. Tchekadin				
V. Chagardjin		180		
Total	385	517	233	
Dans toute la partie du district	77.136*	38.840		

D'après cette statistique, dans le Karabagh Arménien (partie des districts de Djévanchir, Choucha et Djébraïl) et dans la partie du district de Zanguezour, vivent :

	ARMÉNIENS	MUSULMANS
Partie du district de Djévanchir.....	19.097	3.874
— — Choucha	86.923	29.852*
— — Djébraïl	17.626	
— — Zanguezour	77.136	38.840
Total	200.782	72.566 °
ou	73 1/2 %°°	26 1/2 %

D'après l'Agenda Officiel du Caucase de 1917 :

	ARMÉNIENS	MUSULMANS
Partie du district de Djévanchir.....	22.000	17.000 °°°
— — Choucha	98.000	30.000
— — Djébraïl	22.000	
— — Zanguezour	100.000	50.000
Total	242.000	97.000 °
ou	72,4 %°°	28,6 %

° Dont 19.000 habitent la ville de Choucha.

°° La proportion des Arméniens augmente encore plus dans ces parages, si l'on déduit le nombre des musulmans qui vivent dans la ville de Choucha, et celui des musulmans nomades.

°°° Dont 13.000 nomades.

Annexe VIII

TABLEAU STATISTIQUE DES POPULATIONS DES DISTRICTS DE ZANGUEZOUR, NAKHITCHÉVAN, CHAROUR, ERIVAN, ETCHMIADZINE.

DENOMINATION DES DISTRICTS	Superf. du terr. en kil. carrés	POPULATION			
		ARMÉNIENS	Tartares, Tures, Turkomans Karapapakhes Persans, Tates, Talichins	KURDES	DIVERS
Zanguezour (une partie)	6.000	100.000	50.000		
Nakhitchévan	4.179	54.209	81.191	517	936
Charour	2.798	29.165	58.493	1.861	728
Erivan	2.809	106.933	86.741	6.763	5.130
Etchmiadzine	3.534	115.026	41.310	9.653	1.807
	19.320	405.333	317.735	18.794	8.601

Annexe IX

*TABLEAU STATISTIQUE DES POPULATIONS
DE LA PROVINCE DE KARS EN EXCEPTANT LA RÉGION
SITUÉE AU NORD D'ARDAHAN*

DENOMINATION DES DISTRICTS	ARMÉNIENS	Tartares, Tures, Turkomans, Karapapakhes Montagnards du Caucase du Nord	KURDES	Russes, Grecs Nestoriens Géorgiens Occidentaux	Divers Iézidis Tziganes Juifs
District de Kars	80.752	51.659	10.911	19.996	28.652
District de Kaghizman	35.881	5.782	20.677	13.413	8.612
District d'Olti	4.953	330	5.179	7.750	21.985
District d'Ardahan en exceptant la ré- gion située au nord d'Ardahan	470	15.550	8.100	8.920	4.700
	122.056	73.321	44.867	50.079	63.949

Annexe X

La partie de l'arrondissement de Tiflis qui arrive jusqu'à Tiflis même et qui, par le Sud-Ouest, est limitrophe du Nord de l'Arménie, a :

15.000 Arméniens
8.000 Géorgiens
5.000 habitants d'autres nationalités.

La ville de Tiflis a 344.629 habitants dont :

129.568 Arméniens
69.563 Géorgiens (1)
78.356 Russes
13.834 Tartares
2.705 Kurdes
2.136 Montagnards du Caucase du Nord (Musulmans).
48.767 Divers



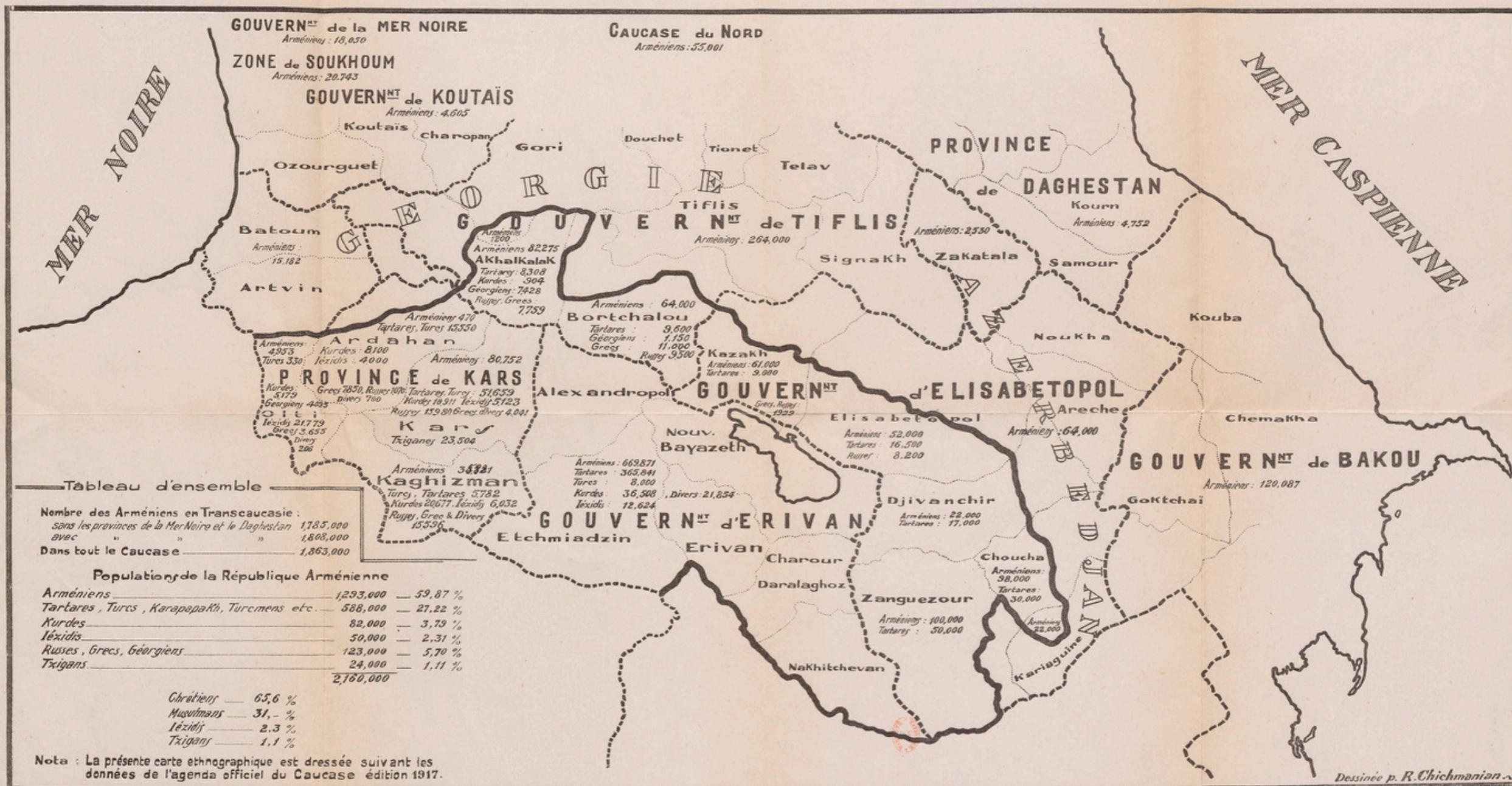
(1) Dont 11.747 Géorgiens musulmans.

PARIS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE VERADZENOUNT

16, Boulevard Saint-Denis, 16

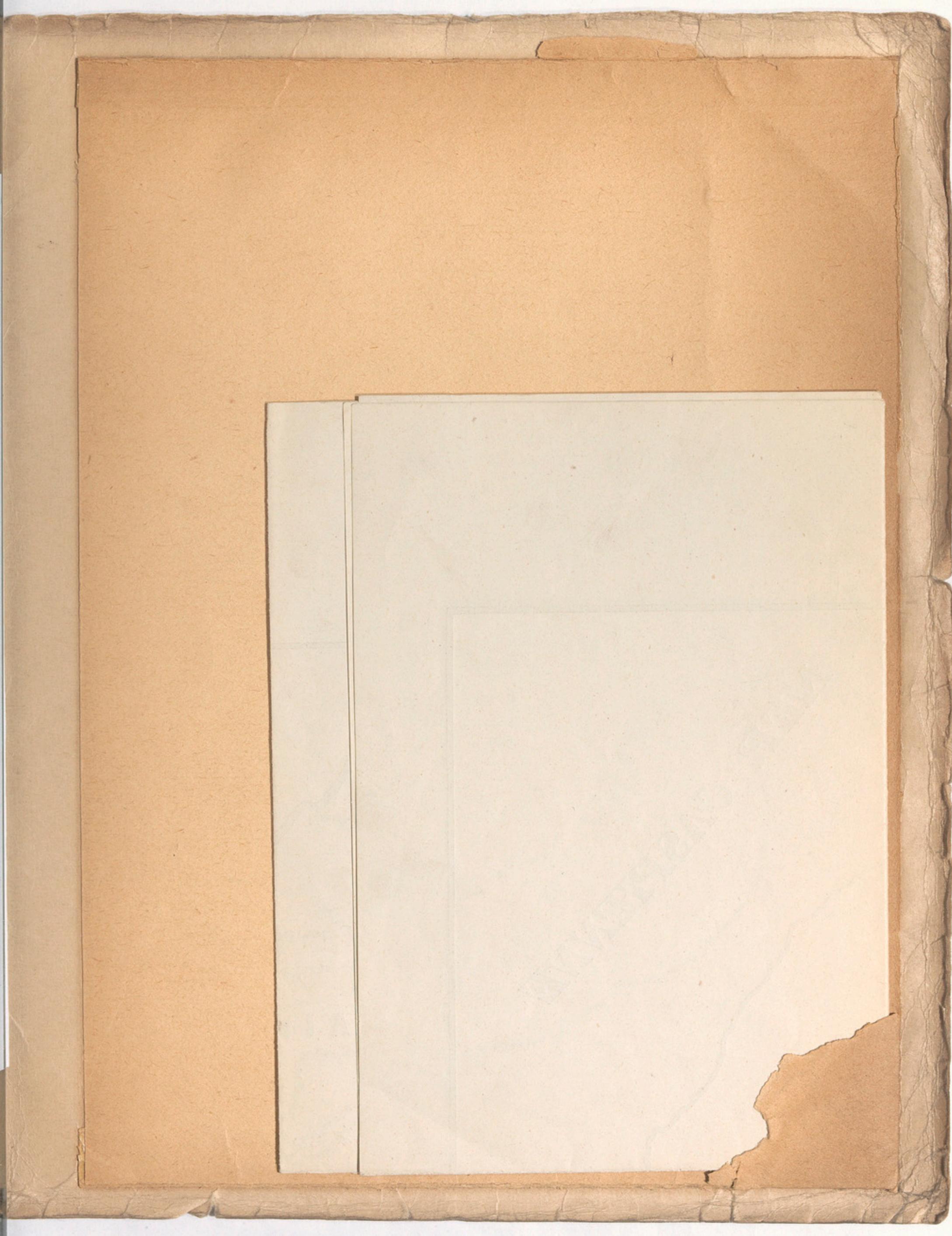
RÉPUBLIQUE ARMÉNIENNE



Legende :

- Limites nord et est de la République Arménienne.
- - - - - Limites des gouvernements et des provinces de l'ancienne Russie.
- Limites des districts des gouvernements et des provinces de l'ancienne Russie.

Imp. Veradzenount



IMPRIMERIE VERADZENOUNT

PARIS